

CRÉATION DE L'ESPACE DIPLOMATIQUE À ROME À L'ÉPOQUE MÉDIO-RÉPUBLICAINE

Sommaire: Les sources littéraires, mais surtout les données archéologiques, indiquent qu'à l'époque médio-républicaine a dû apparaître la *Graecostasis*, cet espace entièrement dédié à la réception des ambassadeurs. Les Romains ont dû éprouver la nécessité de créer un lieu spécifique pour accueillir des ambassadeurs totalement étrangers, du point de vue religieux et culturel, au monde romain. Il se pourrait ainsi que les Romains aient créé cet espace à l'occasion de l'octroi de l'*hospitium publicum* aux Massaliotes dans les premières décennies du IV^{ème} siècle. En accordant en effet l'hospitalité publique à des représentants d'une cité grecque, ils introduisaient dans l'espace pomérial un corps étranger et la *Graecostasis* put servir d'espace de transition, afin de permettre l'assimilation de ces représentants étrangers au sein du cœur civique de la cité. Ce faisant, c'était l'espace proprement diplomatique qui était inventé à Rome.

Mots-clés: diplomatie, *Graecostasis*, Marseille, *hospitium publicum*, *pomerium*.

Abstract: The literary texts and above all the archaeological informations, indicate that, during the medio-republican period, must have appeared the *Graecostasis*, a space entirely devoted to the reception of the embassies. Romans must have felt the necessity to create a specific place in order to receive ambassadors who belonged, from a religious and cultural point of view, to a completely different world. Therefore, Romans could have created this space at the time the Massaliotes received the *hospitium publicum*, at the very beginning of the IVth century B.C. Indeed, giving public hospitality to ambassadors sent by Greek cities, they introduced them in the area of the *pomerium*, as extraneous people, and they used *Graecostasis* as a space of transition, so this strangers could be assimilated in the city itself. By the way, they created what can properly be called a diplomatic space.

Keywords: diplomacy, *Graecostasis*, Marseille, *hospitium publicum*, *pomerium*.

Les études sur les lieux de la diplomatie à Rome ne sont pas, c'est le moins que l'on puisse dire, nombreuses¹. Pourtant, les espaces de réception peuvent apporter des éléments d'information. Ils reflètent d'une part le contenu des négociations dans la mesure où ils traduisent éventuellement les rapports de force, ainsi que les messages implicites que les Romains adressent aux nations qui leur envoient des ambassadeurs². D'autre part, ils sont un témoignage de la façon dont les Romains concevaient, de manière générale, la pratique de la diplomatie. Si l'on veut donc s'employer à étudier ces espaces, on dispose de deux types de sources essentiellement, les sources littéraires et les

¹ L'étude principale et la plus récente en ce domaine, à notre connaissance, est celle d'Elena Torregaray Pagola, de 2006. Il faut mentionner aussi l'article de Katherine Welch (2003), qui, partant d'une étude sur les origines de la basilique à Rome, aborde les questions relatives à la *Graecostasis* et aux espaces diplomatiques environnants, outre les diverses notices répertoriées dans le *LTVR*.

² Cette problématique a été abordée par les diverses contributions réunies dans l'ouvrage de 2005, *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, sous la direction d'Elena Torregaray Pagola et Juan Santos Yanguas.

sources archéologiques, que viennent compléter ponctuellement les témoignages épigraphiques et numismatiques. Le problème majeur vient de ce que les sources littéraires, pour les périodes républicaine et impériale, ne prêtent pas forcément un grand intérêt à ces lieux et il faut partir en quête d'allusions souvent assez vagues au fil de la narration. Par ailleurs, la documentation archéologique ne permet pas toujours de distinguer ce qui est proprement diplomatique dans des espaces qui, comme souvent à Rome, sont multi-fonctionnels.

Ces problèmes se posent de manière encore accrue pour la période médio-républicaine. Non seulement, on peut supposer, à juste titre, des anachronismes dans les sources littéraires, mais encore la documentation archéologique se fait, pour le coup, très rare. Il vaut la peine néanmoins de revenir sur les témoignages dont nous disposons. Même s'il faut s'en tenir à des hypothèses, celles-ci demandent à être formulées si l'on veut essayer de comprendre sur quels présupposés se fondaient les procédures diplomatiques de périodes mieux connues de nous et, éventuellement, comment ces procédures ont évolué.

Pour cela, nous reprendrons l'étude de la *Graecostasis*, seul espace connu à Rome pour être dédié uniquement aux affaires diplomatiques. Nous ne nous intéresserons pas tant à ses caractéristiques propres —pour lesquelles on dispose de peu d'éléments à l'heure actuelle— qu'à son emplacement. En effet, située à proximité du Comitium, donc au cœur de la cité, la *Graecostasis* soulève le problème du rapport entre l'espace civique, l'espace du corps des citoyens, et l'espace diplomatique, celui où sont accueillis les ambassadeurs étrangers. Or, il n'allait pas de soi, à Rome, d'accueillir officiellement au sein de la cité, donc à l'intérieur des limites du *pomerium*, des personnes étrangères, qui plus est lorsque les nations qui les envoyaient n'étaient pas en rapport d'amitié avec les Romains. C'est donc le principe même de la diplomatie, à savoir les conditions de possibilité d'un dialogue entre deux nations, qui est posé par la *Graecostasis*.

LES TÉMOIGNAGES LITTÉRAIRES RELATIFS À LA *GRAECOSTASIS*

Les données littéraires se rapportant à la *Graecostasis* ne sont pas très abondantes. On remarque, tout d'abord, que cet espace n'est jamais mentionné par les historiens et deux explications peuvent être avancées. D'une part, la plupart des historiens sont sans doute postérieurs à la disparition de ce lieu, comme nous le verrons. D'autre part, si l'on considère que leurs sources (les annalistes notamment), du moins, devaient avoir vu ce lieu, il ne semble pas que la *Graecostasis* ait été un référent de grande importance dans l'espace public des Romains en général, et même parmi les lieux de la diplomatie. Il reste, néanmoins, qu'attribuer un nom et une fonction spécifiques à cet espace n'est pas anodin. Notons enfin que la *Graecostasis* est mentionnée chez Cicéron et Pline —et dans une certaine mesure— chez Varron, comme un repère spatial uniquement; seul ce dernier précise sa fonction spécifique, en rapport avec la réception des ambassadeurs étrangers.

Il vaut la peine de citer dans son ensemble le texte de Varron où est mentionnée par deux fois la *Graecostasis*³.

³ Varr. *LL* 5.155-156: «le nom de Comitium vient de ce que l'on s'y rendait soit pour les comices curiates soit pour régler les litiges. Les curies sont de deux genres: celles où les prêtres s'occupaient des affaires divines, comme les anciennes curies, et celles où le Sénat s'occupe des affaires humaines, comme la *Curia Hostilia*, parce qu'elle fut construite pour la première fois par le roi Tullus Hosti-

lius. Devant elle, sont les Rostres; ce terme vient de ce que les rostres pris aux ennemis y furent fixés; immédiatement après à leur droite, depuis le Comitium, se trouve un lieu avec fondations, où s'arrêtaient les légats de nations étrangères qui avaient été envoyés au Sénat; ce lieu fut appelé *Graecostasis*, du fait d'une partie de son usage, comme c'est souvent le cas. Le *Senaculum* est au-dessus de la *Graecosta-*

Comitium ab eo quod coibant eo comitiis curiatis et litium causa. Curiae duorum generum: nam et ubi curarent sacerdotes res diuinas, ut curiae ueteres, et ubi senatus humanas, ut Curia Hostilia, quod primus aedificauit Hostilius rex. Ante hanc Rostra; cuius id uocabulum, ex hostibus capta fixa sunt rostra; sub dextra huius a Comitio locus substructus, ubi nationum subsisterent legati qui ad senatum essent missi; is Graecostasis appellatus a parte, ut multa. Senaculum supra Graecostasim, ubi aedis Concordiae et Basilica Opimia; Senaculum uocatum, ubi senatus aut ubi seniores consisterent, dictum ut γερουσία apud Graecos.

Dans le premier cas, Varron se rapporte à la *Graecostasis* pour elle-même, même si elle figure au nombre des espaces liés au *Comitium* auquel il s'intéresse dans ce paragraphe. Dans le second, en revanche, elle sert de repère pour situer le *Senaculum*. Les pratiques associées à la *Graecostasis* sont évoquées au passé (*subsisterent, essent missi*), mais il n'apparaît pas que l'espace lui-même n'existait plus au temps de Varron. En effet, on peut constater que, si l'antiquaire prend le soin d'indiquer par la suite les édifices qui occupaient, à son époque, l'endroit où se trouvait auparavant le *Senaculum*, il ne fait rien de tel pour la *Graecostasis*. De fait, une lettre de Cicéron adressée à son frère, datant de 57, confirme que la *Graecostasis* existait toujours au moins jusqu'à cette date⁴.

En revanche, elle n'existait plus à l'époque de Pline qui en parle au passé. Il la mentionne à deux reprises; dans le premier cas, elle est située par rapport à l'ensemble du *Comitium*, comme un repère, avec les Rostres, pour indiquer l'heure de midi⁵; dans le second cas, elle sert de référence pour préciser l'emplacement de la chapelle de la Concorde située *in Graecostasi* (sur la *Graecostasis*)⁶. Une autre source fait allusion à cette chapelle érigée en 304 par l'édile curule Cn. Flavius, il s'agit de Tite-Live. Or, ce dernier indique seulement qu'elle fut érigée *in aerea Volcani* (dans l'aire de Vulcain, désignant ainsi le Volcanal), pour se référer vraisemblablement à l'ensemble du *Comitium*⁷. Cette différence est caractéristique des historiens antiques, pour l'essentiel de l'époque impériale, qui ne font jamais allusion à la *Graecostasis* – d'après ce qui a été conservé des sources, du moins. Ce silence confirme qu'à l'époque où ils écrivaient, cet espace n'existait plus et que ses fonctions mêmes avaient dû être oubliées ou jugées insignifiantes.

À ces mentions, il faut ajouter trois passages de Julius Obsequens faisant allusion à des prodiges qui auraient eu lieu à cet emplacement⁸. S'agissant de pluies de sang ou de lait, ces allusions confir-

sis, là où aujourd'hui se dressent le temple de la Concorde et la basilique Opimia; on nomme Senaculum l'endroit où le Sénat, ou bien l'endroit où les anciens s'asseyaient ensemble, comme on parle de γέρουσία chez les Grecs».

⁴ Cic. *Q. Fr.* 2.1.3: *deinde eius [Clodii] operae repente a Graecostasi et gradibus clamorem satis magnum sustulerunt, opinor, in Q. Sextilium et amicos Milonis incitatae* (puis les troupes à sa solde, depuis *Graecostasis* et les marches, poussèrent soudain des clameurs assez violentes, qui visaient, je crois, Q. Sextilius et les amis de Milon). À propos d'une réunion du sénat, tenue quelques jours avant décembre et interrompue par les troupes de Clodius.

⁵ Plin. 7.212: *XII tabulis ortus tantum et occasus nominantur, post aliquot annos adiectus est et meridies, accenso consulum id pronuntiante, cum a curia inter Rostra et Graecostasin prospexisset solem*. Dans le paragraphe précédent, il citait Varron comme source, mais ne dit rien relativement à ce paragraphe.

⁶ Plin. 33.19: *ex multatitia faenatoribus condemnatis aediculam aeream fecit in Graecostasi, quae tunc supram*

Comitium erat, inciditque in tabella aerea factam eam aedem CCIII annis post Capitolinam dedicatam. L'emplacement sur la *Graecostasis* de cet édicule s'expliquerait par la proximité des *subsellia* des tribuns (Coarelli 1983, p. 104).

⁷ Liv. 9.46.6. C'est ainsi que l'interprète Coarelli 1995, *s.u. Graecostasis*, p. 373. Denys d'Halicarnasse faisait apparemment de même pour désigner le lieu où se tenaient les comices (4.67; 7.17; 9.39.1); cf. Humm 1999, p. 638. En 45.20.6, Tite-Live rapporte qu'une ambassade de Rhodiens se trouvait dans le *Comitium* (*stantibus in comitio legatis*) avant de recevoir l'accord ou non d'une audience devant les sénateurs. Cet espace du *Comitium* où ils se tiennent se réfère certainement à la *Graecostasis* que Tite-Live ne nomme pourtant pas.

⁸ Julius Obsequens *de prod.* 83 (22): *in Graecostasi et Comitio sanguine fluxit* (pour l'année 137 av. J.-C.); 87 (26): *Romae in Graecostasi lacte pluit* (pour l'année 130 av. J.-C.); 91 (29): *in Graecostasi lacte pluit* (pour l'année 124 av. J.-C.).

ment que la *Graecostasis* devait être un espace ouvert et qu'il était associé —dans la première citation de Julius Obsequens— au Comitium.

RESTITUTIONS TOPOGRAPHIQUES DE LA *GRAECOSTASIS*

Les premiers archéologues à s'être penchés sur l'ensemble des Rostres et de la *Graecostasis*, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle avaient émis l'hypothèse que cette dernière avait été transférée avec les nouveaux Rostres plus à l'Ouest du Forum, là où les *Rostra Augusti* sont aujourd'hui encore visibles, et s'étaient très peu intéressés, en l'absence de documentation archéologique, à son emplacement à l'époque républicaine. Les éléments qu'ils identifiaient avec la «nouvelle» *Graecostasis* se rattachent vraisemblablement aux anciens Rostres érigés par César et reconstruits par Auguste⁹. Il est intéressant de noter toutefois que l'hypothèse est certainement née du fait que Rostres et *Graecostasis* apparaissaient étroitement liés dans les textes anciens. Par ailleurs, un fragment de la *Forma Urbis* portant les lettres]RAECOST[ayant été retrouvé, on avait pensé dans un premier temps qu'il se rapportait à la *Graecostasis*; mais on admet aujourd'hui (étant donné aussi la date de la *Forma Urbis*) que le fragment se rapporte au *Graecostadium*¹⁰.

Les hypothèses les plus récentes ont montré que la *Graecostasis* était certainement rattachée, y compris structurellement, au Comitium. Gjerstad, qui avait réétudié les fouilles réalisées à la fin du XIX^{ème} par Boni, proposait une chronologie relative, depuis débattue. Il reconnaissait ainsi l'existence d'un troisième pavement du Comitium qu'il datait de 338, c'est-à-dire en rapport avec l'activité éditiltaire de C. Maenius, pavement caractérisé entre autres choses, par l'apparition de deux nouvelles tribunes (*suggestum*) sur le côté sud, et qu'il identifiait, à l'est, avec les premiers Rostres, à l'ouest, avec la *Graecostasis*¹¹. Coarelli est revenu sur la chronologie de ces pavements¹². Il date, quant à lui, le deuxième pavement de la première moitié du VI^{ème} siècle et le troisième entre la fin du VI^{ème} et le début du V^{ème} siècle, soit le début de la République. Seul le quatrième pavement —caractérisé par l'introduction de la forme circulaire du Comitium, du moins des Rostres— daterait des dernières décennies du IV^{ème} siècle. Il accepte en revanche l'identification, faite par Gjerstad, des deux tribunes (*suggestum*) avec les Rostres et la *Graecostasis*. Il suppose donc que cette plate-forme surplombait le Comitium et constituait, avec lui un ensemble architecturalement cohérent auquel s'ajoutaient les Rostres. Si cette interprétation est juste, la *Graecostasis* serait actuellement en partie recouverte par l'arc de Septime Sévère, ce qui rend peu probable que la compréhension de la *Graecostasis* soit enrichie de nouvelles découvertes à Rome même.

Carafa, qui rejette l'hypothèse de Coarelli selon lequel le Comitium aurait été un monument, mais préfère imaginer un espace non construit, de forme irrégulière, considère de ce fait que la *Graecostasis* et les Rostres constituent des espaces indépendants du Comitium¹³, la *Graecostasis* formant une plate-forme, un peu plus élevée que les autres sur le côté occidental du Comitium et d'où les ambassadeurs étrangers pouvaient voir les activités politiques de la cité. *Graecostasis* et Rostres pourraient être soit continus, la première un peu plus élevée, toutefois, que les seconds, soit

⁹ Lugli 1947, pp. 65-76, fit une reprise des diverses hypothèses émises par ces savants, notamment ceux de Fr. M. Nichols, *Notizie dei Rostri del Forum Romanum e dei monumenti contigui*, Roma, 1885 et de Middleton 1886, pp. 6-8, et mit définitivement un terme à leurs hypothèses. Il associait en revanche cet espace au *tribunal Aurelium*.

¹⁰ Coarelli 1995, *s.u.* *Graecostadium*, p. 372.

¹¹ Gjerstad 1941, pp. 144-145. Selon ce savant, le deuxième pavement datait de 390, à l'époque du sac de la ville par les Gaulois.

¹² Coarelli 1983, pp. 130-133.

¹³ Carafa 1998, pp. 135-155.

complètement séparés¹⁴. Il ne s'avance guère au-delà, reconnaissant qu'il n'est pas possible d'aller beaucoup plus avant dans les hypothèses concernant la *Graecostasis*¹⁵. D'ailleurs, certaines reconstructions topographiques de la zone nord du Forum, certes pour la fin de la République, ne la représentent tout simplement pas¹⁶.

En effet, il s'agit, apparemment, d'une simple plate-forme surélevée (*locus substructus*) ce qui rend plus difficile encore de déterminer précisément sa datation. En effet, la chronologie du *Comitium*, à considérer que la *Graecostasis* y était rattachée, ne suffit pas à dater l'usage de cette dernière: l'espace sur laquelle la tribune fut construite pouvait déjà être utilisé, en pratique, par les ambassadeurs étrangers; inversement, la création de cette tribune n'indique pas qu'elle ait été utilisée, dès l'origine, comme espace réservé à la réception des ambassadeurs.

USAGES DE LA *GRAECOSTASIS*

Il est probable que les travaux de rénovation entrepris sur le *Comitium* à la fin de la République, ceux de César, aient signé sa disparition¹⁷ et le fait même qu'elle n'ait pas été remplacée confirmerait qu'elle ne jouait plus aucun rôle. De fait, si la *Graecostasis* n'avait plus d'utilité, c'est en particulier parce que le nombre d'ambassades étrangères avait diminué alors que s'accroissait le nombre d'ambassades provinciales. Or, ces dernières avaient un nouvel espace qui leur était dédié, les *Stationes municipiorum*¹⁸. Ces *Stationes municipiorum* sont encore mal connues, tant pour leur emplacement que pour leur fonction (administrative ou politique)¹⁹, mais il semble bien qu'un des premiers emplacements qui leur fut spécifiquement attribué soit à identifier avec les *tabernae* qui longent le côté sud-ouest du *Forum Iulium*. Celui-ci ne fut complètement achevé que par Octavien²⁰ et la *Curia Iulia* serait elle-même presque entièrement l'œuvre d'Auguste²¹. Le *Forum Iulium* s'inscrivait dans une série de travaux qui durèrent de 54 à 44 et qui aboutirent à la disparition de la *Curia Cornelia* (autrefois *Hostilia*) ainsi qu'aux anciens Rostres et à la *Graecostasis*²². La *Curia Cornelia* devait donc être remplacée par la *Curia Iulia*, les Rostres furent déplacés en 45-44 le long du côté court occidental du Forum²³. Mais la *Graecostasis* ne fut pas transférée, sauf à considérer que ces *Stationes municipiorum* l'avaient en quelque sorte remplacée²⁴.

Pourtant, la *Graecostasis* devait, certainement, s'insérer dans un ample programme architectural, si l'on suit la reconstruction que propose Welch pour la fin du III^{ème} et le début du II^{ème} siècle av. J.-C. A cette époque, la diplomatie romaine est marquée par la venue à Rome des souverains hel-

¹⁴ Carafa 1998, pp. 138-139, préférant admettre que la *Graecostasis* et les Rostres étaient séparés par le sanctuaire de Vulcain.

¹⁵ De même, Richardson 1992, *s.u.* *Graecostasis*, pp. 182-183, tout en adoptant une autre position que Coarelli relativement à l'emplacement des Rostres antiques ne donne pas une explication claire de l'emplacement de la *Graecostasis*.

¹⁶ Ainsi du plan du forum à l'époque pré-césarienne proposé par E. Monaco, d'après La Rocca 1990, tav. IV, que reprend Welch, mais en y insérant la *Graecostasis* (2003, p. 19, fig. 5).

¹⁷ Lugli 1947, p. 73-74.

¹⁸ Lega 1999, *s.u.* *Stationes municipiorum*, pp. 350-352. Cf. Richardson 1992, *s.u.* *Stationes municipiorum* p. 368.

¹⁹ Lega 1999, p. 351.

²⁰ Aug. *RG* 20; D.C. 45.6.4. Le temple de Vénus Génitrice avait été cependant inauguré le 26 septembre 46.

²¹ Aug. *RG* 19.

²² Coarelli 1993, *s.u.* *Comitium*, p. 312.

²³ D.C. 43.49.

²⁴ Welch 2003, p. 28, indique que ces *Stationes* se trouvaient près du Volcanal et de l'Arc de Septime Sévère. S'il ne s'agit pas d'une confusion avec la *Graecostasis*, il serait intéressant que les *Stationes municipiorum* aient occupé, pour certaines, l'ancien espace de la tribune des ambassadeurs.

lénistiques et de leurs ambassades, et quelques bâtiments semblent porter la marque de cet hellénisme, à commencer par la basilique. La chercheuse propose donc de retracer un parcours diplomatique en quelque sorte: les ambassadeurs grecs qui devaient se rendre au Sénat attendaient qu'on leur accorde audience à la Curie sur cette tribune, la *Graecostasis*, non loin du *senaculum* où se réunissaient les sénateurs avant de pénétrer dans la Curie. Peu auparavant, ils s'étaient rendus au temple de Saturne, auprès des questeurs pour déclarer leur présence et le motif de leur venue²⁵. Non loin, la basilique, appelée tout d'abord *Atrium Regium*, servait éventuellement de lieu de réception moins officiel pour les souverains hellénistiques, quand ceux-ci se rendaient à Rome.

Par rapport à cette hypothèse de reconstruction, tout à fait éclairante, on peut noter plusieurs choses. Tout d'abord, d'autres éléments liés à la diplomatie s'inscrivaient dans cet espace et confirment sa destination. Il s'agit des statues dédiées aux ambassadeurs morts durant leur mission²⁶ qui se trouvaient, certes, selon la tradition, sur les Rostres et non sur la *Graecostasis*, mais étaient néanmoins visibles depuis la tribune, ce qui n'est pas anodin²⁷. Pline les mentionne dans un passage relatif aux statues de bronze les plus anciennes²⁸, qu'il n'a plus sous les yeux, reprenant les propos des annalistes qui rapportaient que ces statues faisaient trois pieds de haut, ce qui était à cette époque une mesure honorifique²⁹. En revanche, dans la neuvième *Philippique*, Cicéron y fait référence pour les avoir vues durant sa jeunesse³⁰. La présence de ces statues, outre la signification qu'elles pouvaient avoir pour les Romains eux-mêmes, incite à chercher d'autres éléments pouvant jouer dans cette scénographie diplomatique. La *Graecostasis* paraît avoir été conçue comme un espace d'attente pour les ambassadeurs, avant qu'ils soient reçus au Sénat. C'est ce qu'indique Varron. Elle aurait, en quelque sorte, les mêmes fonctions que le *uestibulum* de la Curie³¹, sur le modèle des demeures privées³².

Mais, certains y ont vu d'autres caractéristiques moins officielles: étant une esplanade ouverte, où les personnes qui s'y tenaient étaient visibles de tous ceux qui déambulaient sur le Forum, la *Graecostasis* offrait la possibilité pour les Romains de voir et pour les ambassadeurs étrangers d'être vus³³. Plus précisément, pour reprendre l'idée de Welch, les sénateurs qui se tenaient sur le *senaculum* avaient ainsi l'occasion de scruter les ambassadeurs étrangers³⁴. Mais le rapprochement avec le *senaculum* suscite d'autres hypothèses.

²⁵ Welch 2003, p. 29, à partir de Plut. *Mor.* 275c. Pour le détail des procédures liées à la réception des ambassadeurs étrangers à Rome, pour une période postérieure à la deuxième guerre punique, voir Coudry 2004, pp. 529-565.

²⁶ Il s'agit des statues des ambassadeurs romains assassinés par les Fidénates en 432 av. J.-C. (Cic. *Philipp.* 9.2; Liv. 4.17; Plin. 34.23); des ambassadeurs romains assassinés sur ordre de la reine d'Illyrie Teuta en 230 av. J.-C. (Plin. 34.24); de l'ambassadeur Cn. Octavius assassiné sur ordre d'Antiochos en 163/2 av. J.-C. (Cic. *Philipp.* 9.2.4; Plin. 34.24). Lugli 1946, p. 145 mentionne enfin la statue de l'ambassadeur S. Sulpicius Rufus, mort durant une ambassade à Antoine. Le point central de la neuvième *Philippique* est justement qu'on dresse une statue pour ce personnage, mais on ne sait pas s'il obtint gain de cause.

²⁷ Dans cette perspective, il n'est pas anodin, non plus que depuis la *Graecostasis*, il fût possible de voir les rostres fixés sur la tribune des orateurs, rappels des victoires et de la puissance militaire de Rome. Nous y reviendrons.

²⁸ Plin. 34.23-24.

²⁹ Plin. 34.24.

³⁰ Cic. *Phil.* 9.2. Lugli 1946, p. 145 fait l'hypothèse que les statues furent certainement détruites à l'occasion des travaux de Sylla.

³¹ Torregaray Pagola 2006, pp. 234-235. Alors que Tite-Live ne mentionne pas la *Graecostasis*, il fait quelques allusions au *uestibulum*, comme à propos des ambassadeurs de Tusculum en 381 (Liv. 6.26): *nunc uide-tis nos stantes in uestibulo curiae uestrae* (vous nous voyez désormais nous tenant debout dans le vestibule de votre curie); ou bien encore à propos de la réception des ambassadeurs capouans qui font leur *deditio* aux Romains en 343 (Liv. 7.31): *pleni lacrimarum in uestibulo curiae procubuerunt* (remplis de larmes, ils s'agenouillèrent dans le vestibule de la Curie).

³² Cf. Lafon 1995, p. 405.

³³ Richardson 1992, *s.u.* *Graecostasis*, p. 182; Torregaray Pagola 2006, p. 236.

³⁴ Welch 2003, p. 29.

GRAECOSTASIS ET SENACULUM

Une des descriptions les plus complètes du *senaculum* est fournie par Festus³⁵ à propos de l'existence, de l'emplacement et de la fonction des *senacula* à Rome.

Senacula tria fuisse Romae, in quibus senatus haberi solitus sit, memoriae Nicostratus in libro, qui inscribitur de Senatu habendo. Unum, ubi nunc est aedis Concordiae inter Capitolium et Forum in quo solebant magistratus dumtaxat cum senioribus deliberare; alterum, ad portam Capenam; tertium, citra aedem Bellonae, in quo exterarum nationum legatis, quos in Urbem admittere nolebant, senatus dabatur.

La question de ces *senacula* n'est pas encore totalement résolue³⁶. Le *senaculum* (au singulier) est défini par Varron³⁷ et Valère Maxime³⁸, comme un lieu non inauguré, à la différence de la *curia*, ce qui suppose donc que les réunions de sénateurs qui s'y tenaient avaient un caractère non officiel et pouvaient servir de préliminaires, avant de rejoindre le *templum* où était convoquée la réunion officielle. Coarelli n'exclut pas l'hypothèse qu'à ces réunions préliminaires aient pu participer des ambassadeurs étrangers³⁹. Des trois *senacula* mentionnés par Festus, le premier, sur le forum, correspond à la définition de Varron qui précisait d'ailleurs sa position⁴⁰. La différence entre la description de Varron (qui juxtapose *aedes Concordiae* et *senaculum*) et celle de Festus (qui situe le *senaculum* là où se trouve désormais le temple de la Concorde) tient à l'agrandissement de ce dernier temple par Tibère⁴¹. Les deux autres *senacula* auxquels seul se réfère Festus⁴² tiennent à l'existence de réunions extrapomériales. Celui, situé *ad portam Capenam* (donc à l'extérieur de la porte), s'explique par la nécessité de tenir des réunions avec des magistrats *cum imperio* qui devaient rester à l'extérieur du *pomerium*, comme ce fut le cas en 215, après le désastre de Cannes⁴³. Le second semble avoir été plus spécifiquement aménagé pour la réception des ambassadeurs étrangers, comme l'indique la notice de Festus. C'est donc dans cet espace, à proximité du temple d'Apollon et à proximité du temple de Bellone, que pouvaient être reçus les ambassadeurs étrangers, après quoi, les sénateurs avaient la possibilité de se réunir et de délibérer dans l'enceinte d'un des deux temples. Or, on ne connaît pas l'existence d'autres *Graecostasis* qui, semblablement aux *senacula*, auraient servi à accueillir les ambassades à côté des espaces de réunion du Sénat. La fonction de ces *senacula* n'était donc pas intrinsèquement liée à la réception des ambassades et ces tribunes d'accueil pour les sénateurs étaient utilisées à l'occasion d'autres séances que celles réservées à l'audience d'une dé-

³⁵ Fest. p. 470 L. Cf. Catalano 1978, p. 542; Richardson 1992, s.u. *Senaculum* p. 348.

³⁶ Sur ce témoignage de Festus, Willems 1885, II, p.161 n. 2 rejetait tout caractère historique à cette notice de Nicostrate qu'il datait du II^{ème} siècle apr. J.-C., considérant que ce dernier confond les lieux d'attente et les lieux de réunion. *Contra* Marchetti-Longhi 1943-1944, pp. 407-408 s'appuyant sur Cic. *Fin.* 3.2.7; V. Max. 8.7.2; Plut. *Cato min.* 19.

³⁷ Varr. *LL* 5.156.

³⁸ V. Max. 2.2.6: *antea senatus adsiduam stationem eo loci peragebat, qui hodieque senaculus appellatur: nec expectabat ut edicto contraheretur, sed inde citatus protinus in curiam ueniebat.* Cf. aussi Paul. Fest. p. 455 L: *senaculum, locus senatorum.*

³⁹ Coarelli 1999, s.u. *Senaculum* pp. 264-265.

⁴⁰ Varr. *LL* 5.156. Cf. Liv. 41.27.7 (texte corrompu, selon Coarelli 1999, s.u. *Senaculum* p. 265): *et cliuom Capitolinum silice sternendum curauerunt, et porticum ab aede Saturni in Capitolium ad senaculum, ac super id curiam;* et Macr. *Sat.* 1.8.2: *(aedes Saturni) habet aram et ante senaculum.*

⁴¹ Coarelli 1999, s.u. *Senaculum*, p. 265.

⁴² Tite-Live (41.27.7) en signale un autre sur le Capitole qui s'expliquerait par les réunions (annuelles) du sénat au temple de Jupiter Capitolin.

⁴³ Liv. 23.32.2-3: *consules edixerunt, quotiens in senatum uocassent, uti senatores quibusque in senatu liceret ad portam Capenam conuenirent.* Cf. Coarelli, 1999, s.u. *Senaculum*, p. 265. Ce *senaculum* serait en relation avec le temple d'*Honos* et de *Virtus*.

légation étrangère. Ce que montre aussi ces *senacula*, c'est que la *Graecostasis* était étroitement liée, en revanche, à l'espace de la Curie et plus largement du Forum. Il n'était pas prévu d'espace d'accueil spécifique pour les ambassadeurs en dehors du *pomerium*.

Le Forum était un espace davantage susceptible de motiver des considérations relatives à la représentation. C'est pourquoi, la fonction de la *Graecostasis* devait être avant tout liée à ce facteur de visibilité. Justement, le *senaculum* se situant, selon les mots de Varron, *supra Graecostasis*, suivant les pentes du Capitole, cet agencement permettait aux sénateurs de surplomber les ambassadeurs quand les deux groupes attendaient le début d'une séance. En effet, on ne comprendrait pas autrement pourquoi le *senaculum* serait plus éloigné du *comitium* et de la Curie que la *Graecostasis*, alors qu'il aurait été plus commode de rapprocher les sénateurs de leur lieu de réunion. Il n'était donc pas anodin de vouloir placer les ambassadeurs à un niveau inférieur par rapport aux sénateurs.

La reconstruction proposée par Welch, ainsi que les remarques que nous avons formulées sur la *Graecostasis* montrent un certain degré d'élaboration de la diplomatie à Rome, que Welch explique par les contacts accrus avec les royaumes hellénistiques, à la fin du III^{ème} et début du II^{ème} siècles⁴⁴. Est-ce à cette période qu'il faut situer l'apparition de cette tribune?

LA *GRAECOSTASIS* ET LA RÉCEPTION DES AMBASSADEURS GRECS

Notons tout d'abord qu'on ne connaît pas d'autres fonctions à la *Graecostasis* en dehors de l'accueil des ambassades étrangères. La mention d'un culte qui y serait rendu à la Lune le 23 août dans certains fastes⁴⁵ ne peut se rapporter à la *Graecostasis*, ces fastes étant postérieurs à sa disparition et il faut penser plutôt au *Graecostadium*, avec lequel on l'a parfois confondue, en raison de la similitude des noms. On ne voit pas d'ailleurs quel lien pourrait être fait entre la *Graecostasis* et le culte de la Lune. L'histoire et la fonction de la *Graecostasis* peuvent s'expliquer seulement en rapport avec les questions diplomatiques.

La date de construction de la *Graecostasis* et encore plus celle de son fonctionnement comme telle, sont, nous l'avons dit, difficiles à établir. On rappelle généralement que l'*aedicula* à la Concorde, dédié par Cn. Flavius en 304, constitue un *terminus ante quem*⁴⁶, mais les limites chronologiques restent encore assez vagues. Des chercheurs modernes ont donc préféré abordé la datation de la *Graecostasis* selon une autre méthode et se sont appuyés sur sa désignation («l'espace grec») plutôt que sur les données archéologiques disponibles. C'est, par conséquent, en suivant l'évolution des contacts avec le monde grec que quelques hypothèses ont été émises.

Welch souligne que la *Graecostasis*, comme la basilique, présente l'originalité d'avoir un nom grec⁴⁷. Depuis Gros et Gaggiotti, il est admis en effet que, sous l'influence de la Comédie nouvelle et de Plaute, les Romains auraient pris l'habitude d'employer l'expression αὐτὴ βασιλική pour désigner l'*Atrium regium*, ancêtre des basiliques, telles qu'elles se développèrent au II^{ème} et I^{er} siècle av. J.-C. sur le Forum romain⁴⁸. Toutefois, par rapport à l'exemple de la basilique, il semble que, en dépit

⁴⁴ Welch 2003, p. 30.

⁴⁵ Degrassi 1947, XIII, 2, p. 48 et 502: *Lunae in Graecost.* (*Fasti Pinc.*). Cf. Richardson, *s.u.* *Graecostadium*, p. 182.

⁴⁶ Richardson 1992, *s.u.* *Graecostasis*, p. 182 et Coarelli 1995, *s.u.* *Graecostasis*, p. 373. Rappelons que l'exis-

tence de cette plate-forme à cette époque n'atteste pas qu'elle servait déjà à recevoir des ambassades. Par ailleurs, Pline peut très bien utiliser une source (Varron?) qui ait employé le terme de manière anachronique.

⁴⁷ Welch 2003, p. 27.

⁴⁸ Gros 1983, p. 63 et Gaggiotti 1985, p. 58.

des débats encore vifs sur les origines de cette dernière, la *Graecostasis* n'ait pas eu, du moins à notre connaissance, de modèle tant fonctionnel que structurel parmi les éléments architecturaux du monde grec⁴⁹. Aussi, pour expliquer l'originalité du recours au grec dans son nom, on a supposé que le terme se serait formé avec l'usage, formulé par les populations étrangères (grecques), peut-être serviles, de plus en plus nombreuses à Rome⁵⁰. Si *stasis* est effectivement emprunté au grec, ce n'est pas le cas de *graeco-*. Le mélange de grec et de latin révèle selon nous que les Romains ont repris le terme par lequel des Grecs désignaient la structure, *graeco-* exprimant le sentiment d'étrangeté par rapport à ce terme grec. *Stasis* renvoyant à l'attente et donc à la procédure même de réception, il est plus probable que ce terme ait été attribué par les ambassadeurs étrangers eux-mêmes, en l'occurrence des ambassadeurs grecs. Cela confirmerait le lien entre cet espace et les ambassades grecques en particulier.

Mais des ambassades de quelle origine et à quelle date? Si l'on admet avec Coarelli que la *Graecostasis* doit être identifiée avec le *suggestum* datant de la fin du VI^{ème} siècle et du début du V^{ème} siècle, c'est-à-dire aux premiers temps de la République⁵¹, cela supposerait de remonter à des périodes très hautes relativement aux contacts établis entre Rome et des populations grecques. C'est pourquoi les hypothèses émises sur les liens entre la *Graecostasis* et la venue d'ambassades grecques ne remontent généralement pas avant le début du IV^{ème} siècle.

On a supposé que l'origine grecque des termes s'expliquait essentiellement par la fréquence d'ambassades et, de manière plus générale, de contacts avec les Grecs. Cela suppose une datation assez basse, de peu antérieure au *terminus ante quem* de 304. Humm a donc proposé de dater la *Graecostasis* ainsi que l'ensemble du *comitium* avec sa nouvelle forme circulaire des toutes dernières décennies du IV^{ème} siècle, plus précisément après 312 et la réforme des tribus par le censeur Appius Claudius Caecus⁵². De fait, le *comitium* se pare à cette époque de divers éléments d'origine grecque: les statues d'Alcibiade et de Pythagore qui ornent les extrémités du *comitium*, la chapelle de la Concorde qui reprend le concept pythagoricien d'*homonoia*, chapelle qui se trouvait justement sur la *Graecostasis*. Celle-ci s'expliquerait donc par l'influence politique et culturelle qu'exercent dans ces années les cités grecques de Grande-Grèce et de Sicile (Naples, Cumes, Rhegion, Locres, Tarente, etc.). Effectivement, c'est à cette date que les contacts avec le monde grec commencent à être quantitativement significatifs, du moins d'après ce que disent les sources littéraires.

En effet, il serait possible de mettre en relation aussi la *Graecostasis* avec les modifications apportées à la tribune des orateurs en 338, parée désormais des rostres pris aux navires des pirates antiates que Rome venait de soumettre avec l'ensemble du Latium et une partie de la Campanie. Ce projet décoratif pourrait répondre à une ambassade envoyée peu avant par Alexandre le Grand et qui exigeait des Romains qu'ils fissent cesser les activités de piraterie⁵³. Les Rostres pourraient être interprétés tant comme un moyen de mettre en valeur les actions militaires romaines que comme un geste de soumission aux exigences d'Alexandre. Dans cette perspective, la proximité des Rostres avec la *Graecostasis*, qui aurait été aménagée à cette occasion ou qui aurait endossé un caractère diplomatique nouveau, est tout à fait signifiante.

Enfin, remontant plus haut encore dans la chronologie, une hypothèse assez fréquemment émise rattache l'apparition de la *Graecostasis* aux contacts avec Massalia⁵⁴. Elle est fondée en particulier

⁴⁹ Selon la dernière hypothèse de Coarelli relative à la construction d'un *Comitium* circulaire, celle-ci aurait été réalisée après 263, sous l'influence de l'*ekklestasteria* d'Agrigente en particulier. Mais rien d'après ce que l'on sait à Agrigente ne permet, selon nous, d'éclairer une structure telle que la *Graecostasis*.

⁵⁰ Welch 2003, p. 30.

⁵¹ Coarelli 1983, pp. 130-133.

⁵² Humm 1999, pp. 675-682.

⁵³ Strab. 5.3.5. Cf. Sordi 1965, pp. 435-451.

⁵⁴ Clerc 1929, I, p. 181; Nenci 1958, p. 91 n. 220; Starr 1980, p. 20.

sur un détail fourni par Justin relativement au *foedus* conclu avec les habitants de la cité phocéenne peu après la prise de Rome par les Gaulois, donc vers 390⁵⁵. Parmi les divers privilèges accordés aux Massaliotes⁵⁶ est mentionné un *locus* pour assister aux jeux nationaux au milieu des sénateurs. Cette précision fait penser aux places spécifiquement attribuées aux sénateurs, puis aux chevaliers dans les théâtres et amphithéâtres. Mais il s'agit de mesures tardives, datant, pour les sénateurs, au plus tôt de la fin du II^{ème} siècle. L'indication d'un lieu spécifique pour les ambassadeurs a donc été interprétée comme une allusion à la *Graecostasis*, d'où les ambassadeurs pouvaient effectivement assister aux jeux donnés sur le Forum, voire dans le *comitium*. Certains ont révoqué en doute cette hypothèse, pensant qu'il s'agit simplement des *lautia* prévus par l'*hospitium publicum*⁵⁷. Toutefois, l'hypothèse d'un lien entre la *Graecostasis* et les ambassadeurs massaliotes a notre faveur: il n'est guère probable que la *Graecostasis*, dans le contexte des relations avec *Massalia*, ait déjà eu les caractéristiques que lui a attribuées, par exemple, Welch, pour les III^{ème} et II^{ème} siècles. Au début du IV^{ème} siècle, il serait étonnant, en effet, que les Romains aient disposé d'une telle maîtrise des instruments diplomatiques. En revanche, la *Graecostasis* a pu avoir un tout autre rôle, celui de réserver juridiquement un espace à des étrangers au sein de la cité.

GRAECOSTASIS ET POMERIUM

Nous avons cité, précédemment, le témoignage de Festus relatif aux ambassades étrangères reçues dans le *senaculum* situé *extra pomerium*, près des temples de Bellone et d'Apollon *Medicus*⁵⁸. Sans mentionner toutefois le *senaculum*, Servius⁵⁹ énonce le même principe commentant des vers de l'*Enéide* de Virgile⁶⁰ dans lesquels était décrit l'envoi d'ambassadeurs troyens par Enée au roi Latinus. Ces deux notices ont ceci de commun qu'elles traitent du cas d'ambassadeurs étrangers (*exterarum nationum* chez Festus) ou inconnus (*incogniti* chez Servius). Or, les exemples attestés par les historiens antiques de réception d'ambassades, ne font pas mention d'un régime spécial, hors les murs, pour des ambassadeurs étrangers, mais seulement pour des ambassadeurs ennemis. C'est ce qu'on retrouve chez Tite-Live à propos de l'ambassade des Rhodiens en 167, alors que les Romains hésitent à leur déclarer la guerre⁶¹; chez Appien, à propos de l'ambassade des Car-

⁵⁵ Just. 43.5.9-10: *et immunitas illis decreta et locus spectulorum in senatu datus et foedus aequo iure percussum.*

⁵⁶ Notamment l'*immunitas* qui donnait la possibilité aux Massaliotes de se rendre sur le territoire romain sans avoir à payer de taxes de commerce, par exemple.

⁵⁷ Sordi 1960, pp. 110-113.

⁵⁸ Fest. p. 470 L.

⁵⁹ Serv. ad *Æn.* 7.168: *Intra tecta uocari dissentit hoc loco a Romana consuetudine. Nam legati si quando incogniti uenire nuntiarentur, primo quid uellent ab exploratoribus requirebatur, post ad eos egrediebantur magistratus minores, et tunc demum senatus ab eis extra urbem postulata noscebat, et ita si uisum fuisset, in urbem admittebantur* (il refusa de les appeler à l'intérieur, selon l'habitude romaine. De fait, s'il arrivait qu'on annonçât la venue d'ambassadeurs inconnus, tout d'abord des personnes envoyées à leur devant leur demandaient ce qu'ils voulaient, puis des magistrats mineurs s'avançaient jusqu'à

eux, et alors seulement le Sénat prenait connaissance, en dehors de la ville, de leurs demandes, et s'il le jugeait bon, ils étaient admis à entrer dans la ville).

⁶⁰ Virg. *Æn.* 7.166-169: *cum praeuectus equo longaeui regis ad auris/ nuntius ingentis ignota in ueste reportat / aduenisse uiros. Ille intra tecta uocari imperat et solio medius consedit auito* (Alors, prenant les devants, l'un d'eux [parmi les jeunes Latins] sur son cheval apporte aux oreilles du vieux roi que des hommes imposants, vêtus d'habits inconnus, viennent d'arriver. Le roi commande qu'on les fasse venir dans le palais; au milieu des siens il s'est assis sur le trône de ses aïeux).

⁶¹ Liv. 45.20-25, en particulier 22.2: *nunc ex sordido deuersorio, uix mercede recepti ac prope hostium more extra urbem manere iussi* [...] à présent, sortant d'une auberge sordide où nous avons été à peine reçus, et ayant reçu l'ordre de rester en dehors de la ville, pour ainsi dire comme des ennemis [...].

thaginois venus demander la paix en 203⁶² et à propos des ambassades groupées des Celtibères en 152⁶³; chez Dion enfin, relativement à des contextes belliqueux⁶⁴. Willems se fondait davantage sur ces versions et rejetait celle de Servius pour considérer que seuls les ennemis de Rome étaient concernés par l'exclusion *extra pomerium*⁶⁵. Pour Catalano, en revanche, les deux notices se combinent, dans la mesure où l'état de guerre était une des raisons pour lesquelles, le plus souvent, les ambassadeurs étaient exclus du *pomerium*⁶⁶. De fait, il semble bien qu'à l'origine, la question fondamentale par rapport à la réception à l'intérieur ou à l'extérieur du *pomerium* ait été le caractère étranger des ambassadeurs⁶⁷. Ce n'est que par la suite, lorsque le langage diplomatique, y compris dans ses caractéristiques spatiales, s'est développé et affiné, que la limite du *pomerium* est devenue un moyen pour décider des amis ou ennemis des Romains⁶⁸.

Ce principe peut paraître absurde dans la mesure où les ambassadeurs envoyés à Rome sont, précisément, étrangers. Or, la définition de ce qui est ou non considéré par les Romains comme extérieur à eux a soulevé d'importants débats juridiques. Il faut donc s'entendre sur la signification d'*exterae nationes*. En effet, le texte de la *lex repetundarum* de 123 ou 122 av. J.-C.⁶⁹ établit, semble-t-il, une hiérarchie, en tout cas une distinction entre les *socii nominisue Latini*, c'est-à-dire les *Italici* et les *exterae nationes*⁷⁰. Pour certains, cette distinction renvoie à des conceptions juridiques et pas seulement géographiques d'*Italia* et d'*Italicus*, pour exprimer un milieu culturel italique, mais aussi une volonté romaine, ce qui suppose une idée politique d'Italie qui correspond à cette volonté romaine⁷¹.

Certes, à l'époque où l'*hospitium publicum* fut octroyé aux Massaliotes, dans les premières décennies du IV^{ème} siècle, il ne peut être question encore d'Italie telle qu'elle est définie ici. Toutefois, le rapprochement peut se révéler éclairant pour notre propos. Les Romains entretenaient à cette époque des relations diplomatiques avec d'autres peuples, situés pour la très grande majorité dans la péninsule italienne⁷². Qui plus est, la plupart de ces échanges concernaient des peuples avec les-

⁶² App. *Lib.* 131: οἱ δὲ ἐπρέσβευον καὶ τευχῶν ἐκτὸς ἐστάθμευον, ὡς ἔτι πολέμιοι, ἀχθέντες τε ἐπὶ τὴν βουλὴν ἐδέοντο συγγνώμης τυχεῖν (les ambassadeurs exécutèrent leur mission et s'établirent hors les murs, puisqu'ils étaient encore des ennemis, avant d'être menés devant le Sénat et de demander pardon). Cf. Liv. 30.21.12; 22.1-4, où il est précisé que les ambassadeurs carthaginois sont reçus à la *uilla publica*.

⁶³ App. *Ib.* 207: «parmi les ambassadeurs, ceux qui avaient été envoyés à Rome en tant qu'amis, reçurent l'hospitalité, mais ceux qui venaient en tant qu'ennemis, comme c'est l'usage, s'établirent en dehors des remparts».

⁶⁴ D.C. fg. 43.27 (à propos du retour de Regulus): «Et il agit comme un Carthaginois et non comme un Romain dans tout ce qu'il faisait, et en particulier, il ne reçut pas sa femme pour s'entretenir avec elle, ni n'entra dans la ville, bien qu'on l'y invitât, mais, alors que le Sénat se réunissait à l'extérieur des remparts, comme il est de coutume d'agir avec les ambassadeurs d'ennemis, il demanda la permission d'approcher avec les autres, à ce qu'on rapporte ...» et 79.1 (à propos des ambassadeurs numantins venus ratifier le traité de paix en 136): «A l'arrivée des ambassadeurs numantins, les Romains les reçurent en dehors des remparts, afin qu'ils n'en concluent pas que le traité était ratifié».

⁶⁵ Willems 1885, p. 146 n. 2; qui en cela partage la position de Mommsen pour qui de toute façon l'état de guerre prévalait entre les peuples.

⁶⁶ Catalano 1961-1962, pp. 219-220.

⁶⁷ Andreussi 1999, p. 98: «Nel tempo si è andata affermando la convinzione secondo cui, comunque, il significato primario ed originario del *pomerium* fosse quello di 'limite sacro della città', che la separava nettamente da quanto fosse diverso, non necessariamente nemico o pericoloso, ma in qualche modo opposto a civile, quindi urbano, e perciò sottoposto a diversi auspici e, in seguito, ad un diverso regime giuridico».

⁶⁸ Cf. Coudry 2004, pp. 537-544.

⁶⁹ *CIL* I².2.583.1: [*quooi socium no*] *minisue Latini exterarumue nationum*.

⁷⁰ Catalano 1961-1962, pp. 219-220 qui s'inscrit contre Mommsen *SR*, p. 217 n. 1, p. 286 n. 2, p. 307, selon qui le terme *exterus*, déjà à l'époque républicaine, ne se rapporte pas forcément à une définition fixe.

⁷¹ Catalano 1961-1961, pp. 219-220, défend que cette idée aurait émergé dès le III^{ème} siècle avant J.-C.

⁷² Font exception les contacts avec Delphes (en 398 et 394) et avec Carthage (avec laquelle le premier traité remonterait à 509). Mais pour Delphes, il est à peu près certain que les échanges diplomatiques ne se firent que

quels les Romains partageaient l'institution des fétiaux. En ce qui concerne les cités d'Etrurie, le passé étrusque de Rome peut aussi expliquer une certaine familiarité dans les procédures diplomatiques avec leurs ambassadeurs. Dans le cas de Marseille, en revanche, le milieu culturel n'était pas le même. L'octroi de l'*hospitium publicum*, dont nous ne nions pas le caractère honorifique, avait peut-être pour but de favoriser, d'un point de vue juridique et religieux, l'introduction et la reconnaissance d'ambassadeurs proprement étrangers à Rome, à l'intérieur de la limite sacrée du *pomerium*. La *Graecostasis* aurait alors matérialisé, dans l'espace de la cité, ce lieu spécifique, réservé aux étrangers, sorte d'enclave ou plutôt de sas nécessaire pour permettre que les ambassadeurs s'adressassent ensuite, dans l'espace sacré de la Curie, aux sénateurs⁷³. De ce fait, la particule *graeco-* n'est pas tant une indication de l'origine des ambassadeurs que du caractère totalement étranger — donc grec, au début du IV^{ème} siècle — de la délégation. La *Graecostasis* n'était pas seulement un lieu d'attente, ou de visibilité, mais aussi un espace intermédiaire, où se jouait l'introduction dans l'espace civique d'éléments extérieurs, ne serait-ce que de façon transitoire.

L'étude de la *Graecostasis* constitue donc le point de départ nécessaire pour comprendre les questions relatives à la réception des ambassades à Rome. Située au cœur de la vie civique, près du *Comitium*, elle est emblématique de ce qu'est la diplomatie, à savoir la confrontation justement d'un corps civique, de ses pratiques, de son langage, de ses intérêts, avec l'étranger. Il apparaît évident que pour les périodes où Rome est en train de constituer son empire, les enjeux politiques avec leurs symboliques ont pris un poids plus important et ont assigné à la *Graecostasis* une fonction liée à la représentation — celle des ambassadeurs étrangers, mais aussi, par contraste, celle des Romains, principalement à travers leurs représentants les plus dignes, les sénateurs. Mais, avant cela, une des fonctions de la diplomatie consista à répondre à des nécessités ancrées dans un contexte bien particulier. D'une part, l'élargissement des contacts diplomatiques exigeait de discuter avec des peuples ou des cités dont les pratiques et la culture divergeaient de plus en plus par rapport au modèle romain. D'autre part, ce contexte se caractérisait par l'affaiblissement du poids des *gentes* et l'affirmation croissante de l'Etat, du moins de structures impliquant la cité dans son ensemble. Cette période correspond aux premières décennies du IV^{ème} siècle, et c'est pourquoi, en l'absence de marqueurs chronologiques certains, il nous semble probable que la *Graecostasis*, comme espace d'accueil pour les ambassadeurs étrangers, ait été conçue à cette époque. Plus précisément, les contacts avec Massalia et l'octroi de l'*hospitium publicum*, après le sac de la ville par les Gaulois, pourraient bien constituer ce moment où il fut nécessaire à la cité de Rome de se doter d'un espace tel que la *Graecostasis*.

GHISLAINE STOUDER

A.T.E.R. à l'Institut d'Histoire romaine
Université Strasbourg 2 (Marc Bloch)
ostouder@club-internet.fr

dans un sens (seuls les ambassadeurs romains se rendirent au sanctuaire et non l'inverse), et on pourrait supposer que le traité avec Carthage et les échanges diplomatiques nécessaires pour sa conclusion, se firent, de même, non à Rome, mais dans la cité punique.

⁷³ C'est ce que l'on voit d'ailleurs dans le cas des ambassadeurs rhodiens reçus dans un premier temps *in comitio* (Liv. 45.20.6), puis expulsés hors du *pomerium*. Ils

se voient ainsi refuser le *ius hospitale*, qui ne consiste pas seulement dans l'octroi de marques honorifiques, mais en premier lieu dans la possibilité même d'être introduit dans l'espace civique. Si l'allusion au *Comitium* se rapporte bien à la *Graecostasis*, celle-ci ne constituait donc pas un espace où l'on attendait d'être entendu par les sénateurs, mais où l'on apprenait si les sénateurs acceptaient d'accorder une audition.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREUSSI, M., 1999, *s.u. Pomerium*, in: *LTVR*, vol. IV, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 96-105.
- CARAFÀ, P., 1998, *Il Comizio di Roma dalle origini all'età di Augusto* (BCAR, Suppl. 5), Roma.
- CATALANO, P., 1961-1962, «Appunti sopra il più antico concetto giuridico di Italia», *Atti Acc. Scienze Torino*, 96, pp. 198-228.
- , 1978, «Aspetti spaziali del sistema giuridico-religioso romano», *ANRW*, Berlin-New York, II.16.1, pp. 440-553.
- CLERC, M., 1929, *Massalia, Histoire de Marseille dans l'antiquité des origines à la fin de l'empire romain d'Occident (476 apr. J.-C.)*, vol. I-II, Marseille.
- COARELLI, F., 1983, *Il Foro romano*, vol. I: *Periodo arcaico*, Roma.
- , 1993, *s.u. Comitium*, in: *LTVR*, vol. I, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 309-314.
- , 1995, *s.u. Graecostadium*, in: *LTVR*, vol. II, M.E. Steinby (éd.), Roma, p. 372.
- , 1995, *s.u. Graecostasis*, in: *LTVR*, vol. II, M.E. Steinby (éd.), Roma, p. 373.
- , 1999, *s.u. Rostra (età repubblicana)*, in: *LTVR*, vol. IV, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 212-214.
- , 1999, *s.u. Senaculum*, in: *LTVR*, vol. IV, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 264-265.
- COUDRY, M., 2004, «Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la république romaine», in: C. Moatti (dir.), *La Mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédure de contrôle et documents d'identification*, CEFR 341, Roma, pp. 529-565.
- Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, E. Torregaray Pagola, J. Santos Yanguas (eds.), Vitoria, 2005.
- GAGGIOTTI, M., 1985, «Atrium Regium - Basilica (Æmilia): una inaspettata continuità storica et una chiave ideologica per la soluzione del problema dell'origine della basilica», *ARID*, 14, pp. 53-80.
- GJERSTAD, E., 1941, «Il Comizio romano dell'età repubblicana», *Opuscula archaeologica*, 2, pp. 97-158.
- GROS, P., 1983, «La basilique du Forum selon Vitruve», *Bauplanung und Theorie*, Berlin, pp. 41-69.
- HUMM, M., 1999, «Le Comitium du forum romain et la réforme des tribus d'Appius Claudius Caecus», *MEFRA*, 111, 2, pp. 625-694.
- LA ROCCA, E., 1990, «Linguaggio artistico e ideologia politica a Roma in età repubblicana», in: *Roma e l'Italia, radici imperii*, Milano, pp. 289-498.
- LAFON, X., 1995, «Dehors ou dedans? Le *uestibulum* dans les *domus* aristocratiques à la fin de la République et au début de l'Empire», *Klio*, 77, pp. 405-424.
- LEGA, C., 1999, *s.u. Stationes municipiorum*, in: *LTVR*, vol. IV, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 350-352.
- LUGLI, G., 1946, *Roma antica. Il centro monumentale*, Roma.
- , 1947, *Monumenti minori del foro romano*, Roma.
- MARCHETTI-LONGHI, G., 1943-1944, «Apollinar, senatus ad Apollinis e curia Pompeja», *Rend.Pont.Accad. Romana di Archeologia*, 20, pp. 383-445.
- MIDDLETON, I.H., 1886, «The Rostra and the Graecostasis with the Umbilicus Romae and the Milliarium Aureum», *Archaeologia*, pp. 1-10.
- NENCI, G., 1958, «Le relazioni con Marsiglia nella politica estera romana (dalle origini alla prima guerra punica)», *Riv. St. Lig.*, 24, pp. 24-97.
- RICHARDSON, L., JR, 1992, *A New Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Baltimore-London.
- SESTON, W., 1966, «Les murs, les portes et les tours des enceintes urbaines et le problème des *res sanctae* en droit romain», in: *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, R. Chevallier (éd.), vol. III, Paris, pp. 1489-1498.
- SJÖKVIST, E., 1951, «Pnyx and Comitium», dans *Studies presented to David Moore Robinson on his seventieth birthday*, vol. I, G.E. Mylonas (éd.), Saint-Louis (Missouri), pp. 400-411.
- SORDI, M., 1960, *I Rapporti romano-ceriti e l'origine della ciuitas sine suffragio*, Roma.
- , 1965, «Alessandro e i Romani», *RIL*, 99, pp. 435-451.
- STARR, C.G., *The Beginnings of Imperial Rome: Rome and the Mid-Republic*, Ann Arbor.
- TORREGARAY PAGOLA, E., 2006, «Los espacios de la diplomacia en la Roma republicana», *Caesarodunum*, 40, pp. 223-258.
- VERDUCHI, P., 1999, *s.u. Rostra Augusti*, in: *LTVR*, vol. IV, M.E. Steinby (éd.), Roma, pp. 214-216.
- WELCH, K., 2003, «A New View of the Origins of the Basilica: the Atrium Regium, Graecostasis, and Roman Diplomacy» *JRA*, 16, pp. 5-34.
- WILLEMS, P., 1883-1885, *Le Sénat de la République romaine: sa composition et ses attributions*, Vol. I et II, Louvain.